



Syndicat du Musée d'Orsay C.G.T-S.M.O.
62 rue de Lille - 75343 PARIS Cedex 07
Tél : 01 40 49 48 60 – fax : 43 01 courriel : cgt@musee-orsay.fr

Paris, le 17 mai 2010.

Personnel du musée d'Orsay, je te vois

Notre compte rendu du point 11-4 (*Vidéosurveillance*) du CTP du 15/04/2010 a suscité des retours positifs et des questions des personnels. Nous vous proposons donc un complément sur ce sujet, abordé dès le printemps 2009 avec l'administration qui n'a pas souhaité donner suite à nos demandes d'informations.

Vos questions sont démultipliées par la diffusion du tract CGT-spectacle/CGT-Culture le 04/05/2010 : *Un printemps de tous les dangers pour la Culture*.

On y lit cet extrait du rapport Miquel remis au Premier Ministre, préconisant des mesures destinées à augmenter les gains de productivité et à réduire les coûts. Voici la première proposition :

1/ Optimiser l'organisation des fonctions d'accueil et de surveillance par l'introduction des nouvelles technologies, l'évolution de l'organisation du travail et, au cas par cas, envisager l'externalisation de tout ou partie de ces fonctions. Potentiel de suppressions 400 à 500 postes. Investir largement dans les moyens techniques et automatisés procurant une réduction des effectifs (caméras de surveillance, DAB...)

Savourons le verbe passe-partout – correct et abstrait - du pouvoir technocratique : « optimiser »...

La **CGT** s'interrogeait le 14/09/2009, dans le tract *La direction du musée d'Orsay ne connaît pas la crise* :

Est-ce vraiment une priorité urgente en période de baisse des recettes, d'installer des caméras sophistiquées de vidéosurveillance dans les couloirs des bureaux, pour plusieurs centaines de milliers d'euros ?

A l'époque, il s'agissait de baisse de recettes "propres". Aujourd'hui s'ajoute le gel des dépenses publiques et la réduction de 10% des crédits de fonctionnement.

La **CGT** demandait au CTP du 15/04/2010 quel était le but de l'extension importante de la vidéosurveillance dans les espaces communs non publics : les couloirs de bureaux.

L'administration a répondu : assurer la sécurité des personnels, prévenir et/ou élucider les atteintes aux biens.

Elle s'inquiète beaucoup moins des atteintes aux droits des personnels.

Une atteinte aux libertés individuelles... et collectives (protégées par le Code du travail, art. L1321-3, et garanties dans chaque règlement intérieur). La vidéosurveillance permet de suivre en permanence les allées et venues des personnels. Une surveillance normale et permanente de tous peut porter atteinte aux droits de chacun sur son image et sur ses données personnelles.

.../...

Tous suspects ! La vidéosurveillance contribue à déteindre le lien social, que l'administration sussure vouloir renouer tout en répliquant par des machines intrusives à l'ambiance plombée régnant dans nos longs couloirs.

Une facture plombée. Le prix d'une caméra s'étend de 400 à 3 000 € (pivotable à 360°) ; auquel s'ajoutent les études, les frais techniques (câblage, logiciel, stockage, destruction), ce qui fait grimper le coût à environ 15 000 € pièce, soit 150 000 € pour dix caméras, en moyenne. Le musée d'Orsay s'en est procuré 47 en 2009. Il faut encore ajouter la maintenance (+ 15 %), qui se reconduit chaque année !

Pour ce qui concerne les caméras placées dans les couloirs de bureaux, c'est un vaste gaspillage d'argent public, dont profitent allègrement des entreprises aux marges confortables et aux tarifs en constante augmentation.

Le rapporteur général de la commission des finances au Sénat, Philippe Marini (UMP), a estimé que *"chaque euro dépensé par l'État peut être remis en cause en fonction de son efficacité"* (Le Monde – 06/05/2010.)

Une masse d'informations difficile à traiter. La vidéosurveillance est considérée comme un système miracle, automatique, autonome, comme si les caméras assuraient toutes seules la sécurité absolue de l'établissement.

Or, il faut des agents (formés) affectés au visionnage simultané de plus de dix écrans. Ces opérateurs doivent interpréter et réagir aux millions d'images produites en continu, et gérer la coordination avec la police.

Nous n'avons pas observé de caméras dans les couloirs des bureaux de l'Administration centrale du Ministère de la Culture, ni dans ceux des établissements culturels.

Le musée d'Orsay a le triste privilège d'être à l'avant-garde du meilleur des mondes.

Le président, Nicolas Sarkozy, animait il y a six mois une table-ronde au Perreux-sur-Marne, le 24/11/2009, où il a déclaré dans son style personnel habituel, à propos de la vidéosurveillance :

« Ceux qui sont contre peuvent me demander de retirer les caméras, mais qu'ils le disent aux Français, qu'ils n'hésitent pas. Il va y avoir les élections régionales, on va voir le succès qu'ils auront. ».

Diffusé sur la chaîne *Public sénat*. A visionner là :

http://www.dailymotion.com/video/xb9avf_nicolas-sarkozy-sur-la-videosurveil_news?start=19

On a vu, en effet !

Nous empruntons certains arguments à l'article de Noé Le Blanc, in *Le Monde diplomatique*, 09/2008 (voir aussi les positions du collectif Démocratie et libertés).
http://www.monde-diplomatique.fr/2008/09/LE_BLANC/16294